



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-65483>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **24-65483**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Université Grenoble Alpes

Correspondant : MME MARTY Florence

Adresse : CS40700, 38058 Grenoble cedex 9

Coordonnées :

Courriel : Service-commande-publique-fs@univ-grenoble-alpes.fr

Adresse internet : <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Prestations d'hébergement pour l'Institut Fourier de l'Université Grenoble Alpes - Lot n° 3 : Location de chambres individuelles pour les participants aux colloques de l'Institut Fourier de l'Université Grenoble Alpes (UGA).

Lieu d'exécution : Grenoble et son agglomération (38).

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Lot n° 3 : Location de chambres individuelles pour les participants aux colloques de l'Institut Fourier de l'UGA. Le lot n° 3 fait l'objet d'un accord-cadre, avec maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Il s'agit d'un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques au sens de l'article R. 2123-1 3° du Code de la commande publique. L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Pas de garanties exigés, ni de cautionnement.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception

des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement formalisé auprès de l'attributaire pressenti.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Cependant, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1-Prix des Prestations : 80%
- 2-Valeur technique : 20%
- Sous-critère 2.1 - Modalités et conditions de réservation, d'annulation, disponibilité des logements et mode de gestion des clés : 10%
- Sous-critère 2.2 - Confort des logements : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 09/07/2024 à 16:30

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
24FSM018

Renseignements complémentaires : Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Durée du Contrat : L'accord-cadre est conclu pour une période

initiale de 1 an, à compter de la date de notification du contrat. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Université Grenoble Alpes

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2558236&orgAcronyme=f2h>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Université Grenoble Alpes

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2558236&orgAcronyme=f2h>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/06/2024